

# RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITE

## D'UN MAJEUR SUITE A UN MARIAGE

Pour le dépôt de la demande, la présence de la personne est obligatoire

- avec un rendez-vous préalable

- et les documents originaux

☎ 03.88.51.02.04

✉ [etat.civil@brumath.fr](mailto:etat.civil@brumath.fr)

👉 **UN DOSSIER INCOMPLET NECESSITE LA PRISE D'UN AUTRE RENDEZ-VOUS**

### DOCUMENTS A FOURNIR

- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS (A DEMANDER A LA VILLE DE NAISSANCE)  
(POUR UNE PREMIERE DEMANDE)
- LA CARTE D'IDENTITE
- 2 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE RECENTES (PRISE DE VUE DE MOINS DE 6 MOIS)
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT DE MOINS DE 6 MOIS
  - FACTURE DE GAZ
  - FACTURE D'ELECTRICITE
  - FACTURE DE TELEPHONE
  - AVIS D'IMPOTS
  - ASSURANCES HABITATION
- ACTE DE MARIAGE DE MOINS DE 3 MOIS
- JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANÇAISE (SI LE DECRET DE LA NATIONALITE NE FIGURE PAS SUR VOTRE ACTE DE NAISSANCE )

#### **MODALITES POUR LA DEMANDE :**

PRISE D'EMPREINTE OBLIGATOIRE.

#### **MODALITES POUR LE RETRAIT :**

AU-DELA DE 3 MOIS, LA CARTE D'IDENTITE NON RECUPERE SERA DETRUITE.